ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS Établissement français du sang

Décision nº N 2013-05 du 29 mars 2013 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR: AFSK1330188S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1er

M. Patrice LINSTER est nommé directeur de l'ingénierie de la production de l'Établissement français du sang à compter du 2 avril 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 mars 2013.

Le président de l'Établissement français du sang, F. Toujas